BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1483

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

948 050 729 RCS Paris.
TIKEAGLES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 4030160.00 EUR.
Adresse : 32, rue de Monceau, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 304 439 672 RCS Paris. **GERPRO.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : TIKEAGLES Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 32 rue de Monceau 75008 Paris Capital : 4030160.00 EUR Numéro unique d'identification : 948050729 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : GERPRO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 32 rue de Monceau 75008 Paris Capital : 2781660.00 EUR Numéro unique d'identification : 304439672 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 187865168.96 EUR - passif de 46099160.01 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Il sera procédé à un échange d'actions et à une augmentation de capital de la Société Absorbante afin de procéder à l'échanges des titres de la Société Absorbée avec ceux de la Société Absorbante au profit des associés de la Société Absorbée Sur la base des valeurs réelles unitaires d'une action de la société Absorbante et d'une action de la Société Absorbée, le rapport d'échange des actions est fixé à 5,5059647940 actions de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée Les associés de la Société Absorbée recevront, en échange de leurs actions, des Actions Nouvelles à émettre par la Société Absorbante dans les conditions définies aux présentes, ainsi qu'une soulte en espèce d'un montant de 9,52 euros. Le montant de la soulte affectée aux héritiers de la succession Laurent sera de 3,31 euros. la Société Absorbante renonce à recevoir la soulte correspondant à la quote-part des actions qu'elle détient dans la Société Absorbée, soit 6.21 euros. Il résulte du rapport d'échange arrêté par les Parties que les associés de la Société Absorbée recevront, en échange des 2 781 660 actions composant le capital social de la Société Absorbée à la Date de Réalisation, un total de 15 315 721 actions nouvelles de la Société Absorbante à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital La Société Absorbante renonce à l'augmentation de capital susmentionnée correspondant aux actions de la Société Absorbée qu'elle détient, soit un total 15 315 391 actions de la Société Absorbante sur les 15 315 721 actions nouvelles à émettre par la Société Absorbante Il sera procédé à une augmentation de capital de la Société Absorbante de 330 € par émission de 330 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune. Montant prévu de la prime de fusion : 2 724,56 € . Date du projet commun de fusion : 23.02.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque

société participante : Pour la société TIKEAGLES : 23.02.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société GERPRO : 23.02.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..

